

ANNEXE IV – TAUX APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS UNITAIRES

A. VOLONTARIAT

1. Déplacements

Remarque: la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller, à destination de l'endroit où se déroule l'activité, et au voyage retour, au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

Tableau 1 – Taux applicables aux déplacements

Taux applicables aux déplacements (en EUR par participant)		
Distances parcourues	Montant (standard)	Montant (moyen de transport écoresponsable)
Entre 0 et 99 km	23	sans objet
Entre 100 et 499 km	180	210
Entre 500 et 1 999 km	275	320
Entre 2 000 et 2 999 km	360	410
Entre 3 000 et 3 999 km	530	610
Entre 4 000 et 7 999 km	820	sans objet
8 000 km et plus	1 500	sans objet

2. Coûts de gestion

Il s'agit des coûts de gestion tels que la planification, les finances, la coordination et la communication entre les partenaires, les coûts administratifs. Les coûts de gestion sont pris en charge à concurrence de 225 EUR par participant, à hauteur maximale de 4 500 EUR. Pour les activités d'équipe de volontariat, ce montant est fixé à 2 000 EUR par activité.

3. Soutien organisationnel

Il s'agit des coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de volontariat (par exemple préparation, suivi et soutien des participants, validation des acquis d'apprentissage) et des frais de séjour des participants (par exemple gîte, couvert et déplacements locaux). Ils sont définis comme des taux journaliers par participant, et repris en détail dans le tableau suivant:

Tableau 2 – Soutien organisationnel – Coûts des activités

Soutien organisationnel – Coûts des activités (en EUR par jour)	Volontariat
Autriche	24
Belgique	27
Bulgarie	18
Croatie	20
Chypre	22
République tchèque	18
Danemark	27
Estonie	19
Finlande	27
France	21
Allemagne	24
Grèce	22
Hongrie	18
Irlande	27
Italie	22
Lettonie	20
Lituanie	19
Luxembourg	27
Malte	23
Pays-Bas	27
Pologne	19
Portugal	21
Roumanie	18
Slovaquie	20
Slovénie	21
Espagne	19
Suède	27
Macédoine du Nord	16
Islande	27
Liechtenstein	25
Norvège	27
Turquie	18
Pays partenaire voisin de l'UE	16

4. Soutien à l'inclusion

Les taux suivants (définis comme des taux journaliers par participant) sont à utiliser pour les activités qui incluent la participation de jeunes défavorisés.

Table 4 – Soutien à l'inclusion

	Soutien à l'inclusion (en EUR par jour)	
	Volontariat	
Autriche	8	
Belgique	9	
Bulgarie	6	
Croatie	7	
Chypre	7	
République tchèque	6	
Danemark	9	
Estonie	6	
Finlande	9	
France	7	
Allemagne	8	
Grèce	7	
Hongrie	6	
Irlande	9	
Italie	7	
Lettonie	7	
Lituanie	6	
Luxembourg	9	
Malte	8	
Pays-Bas	9	
Pologne	6	
Portugal	7	
Roumanie	6	
Slovaquie	7	
Slovénie	7	
Espagne	6	
Suède	9	
Macédoine du Nord	5	
Islande	9	
Liechtenstein	8	
Norvège	9	
Turquie	6	
Pays partenaire voisin de l'UE	5	

5. Soutien linguistique:

Ce taux est applicable uniquement aux langues et/ou aux niveaux non proposés par le soutien linguistique en ligne (OLS): 150 EUR par participant.

6. Argent de poche

Ce taux est applicable uniquement aux activités de volontariat.

Tableau 5 – Argent de poche pour les volontaires

	Argent de poche (en EUR par jour)
	Volontariat
Autriche	5
Belgique	4
Bulgarie	4
Croatie	5
Chypre	5
République tchèque	5
Danemark	6
Estonie	4
Finlande	5
France	6
Allemagne	5
Grèce	5
Hongrie	5
Irlande	6
Italie	5
Lettonie	4
Lituanie	4
Luxembourg	5
Malte	5
Pays-Bas	5
Pologne	4
Portugal	5
Roumanie	3
Slovaquie	5
Slovénie	4
Espagne	5
Suède	5
Macédoine du Nord	3
Islande	6
Liechtenstein	6
Norvège	6
Turquie	4
Pays partenaire voisin de l'UE	3

7. Visite préparatoire

Coûts liés à l'organisation d'une visite préparatoire, y compris les frais de voyage et de séjour. Contribution sur la base des coûts unitaires. 575 EUR par participant et par visite préparatoire. En fonction du nombre de participants, y compris les accompagnateurs. Un maximum de 1 participant par organisation participante peut être financé par activité.

8. Autres coûts éligibles

Certains autres coûts exposés par les organisations au titre du corps européen de solidarité peuvent être éligibles. Toutefois, étant donné qu'ils ne sont pas basés sur des coûts unitaires, ils ne sont pas repris en détail ici. Il s'agit notamment de coûts exceptionnels.

Pour en savoir plus, veuillez-vous reporter au guide du corps européen de solidarité 2021.

B. PROJETS DE SOLIDARITÉ

1. Gestion du projet

Cela couvre les coûts liés à la gestion et à l'exécution du projet.

500 EUR par mois

2. Coûts de coaching

Cela couvre la participation facultative d'un coach au projet.

Remarque: les coûts de coaching peuvent uniquement être pris en charge pour un maximum de 12 jours.

Tableau 7 – Coûts de coaching

	Coûts de coaching (en EUR par jour)
	Projets de solidarité
Autriche, Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suède	241
Belgique, Finlande, France, Allemagne, Italie	214
Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Portugal, République tchèque, Slovénie	137
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Turquie	74

3. Autres coûts éligibles

Certains autres coûts exposés par les organisations au titre du corps européen de solidarité peuvent être éligibles. Toutefois, étant donné qu'ils ne sont pas basés sur des coûts unitaires, ils ne sont pas repris en détail ici. Il s'agit de coûts exceptionnels.

Pour en savoir plus, veuillez-vous reporter au guide du corps européen de solidarité 2021.